



Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20251016-25-63-A1
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

**ARRÊTE DU MAIRE N° 25-637
DE MAINLEVÉE PARTIELLE DE L'ARRÊTE DE
MISE EN SÉCURITÉ – PROCÉDURE URGENTE
POUR LE BATIMENT SIS 1 AVENUE DU HUREPOIX
PARCELLE CADASTREE SECTION AS n° 31**

Le Maire de la Ville de Sainte Geneviève des Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté de mise en sécurité, procédure urgente n° 25-415 du 22 juillet 2025,

VU le rapport BEE STRUCTURE en date du 08/08/2025 reçu le 07/10/2025,

VU la correspondance de ABCDOMUS en date du 7 octobre 2025 demandant la mainlevée partielle de l'arrêté de mise en sécurité concernant la partie de bâtiment occupée par la société SUBWAY,

CONSIDERANT que le rapport stipule que la partie occupée par SUBWAY ne présente aucun risque structurel,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la levée partielle de l'arrêté de mise en sécurité, procédure urgente n° 25-415 du 22 juillet 2025

ARRETE

ARTICLE 1 – Sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, il est prononcé à la mainlevée partielle de l'arrêté de mise en sécurité, procédure urgente n° 25-415 du 22 juillet 2025 concernant l'établissement SUBWAY sis sur la parcelle cadastrée section AS n° 31.

ARTICLE 2 – DIT que l'arrêté de mise en sécurité, procédure urgente n° 25-415 du 22 juillet 2025 est maintenu sur le reste du bâtiment situé sur la parcelle AS n° 31.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire de l'immeuble, à l'exploitant du SUBWAY et sera affiché en Mairie de Sainte Geneviève-des-Bois.

ARTICLE 4 - Monsieur le Maire de Sainte-Geneviève-des Bois et Monsieur le Commissaire de Police de Sainte-Geneviève-des-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Une ampliation de cet arrêté sera transmise au commissariat de police.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération